



Bulletin Officiel

N° 5478 Mardi 07 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2017-1

2-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2

7-9

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2

10-15

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOLBA – SOPAT -

16-19

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

20

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT

21-25

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTUVER – AGE -

26

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION

27

FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR

28

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

29-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AUX 30 JUIN 2017

- SOCIETE ESSOUKNA

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV AVENIR

- SICAV ENTREPRISE

- TUNISIE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2017-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
 Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
 Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
 R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :**2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne
décidée par
l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux ;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
Nom Prénom	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Réunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki

– Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de l'**ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de l'**ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et l'**ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

‘ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 07 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,414%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,529%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,261
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,616%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,625%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,664%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,817%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,952%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,963%	995,831
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,001%	938,426
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,061%	992,621
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,282%	983,623
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,442%	975,392
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,502%	978,701
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,808
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,581
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,239
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	942,296
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,760
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		937,346
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	934,412
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,700
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	929,061
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,755
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,545
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,377
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,321
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,788

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,922	169,940		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,036	115,051		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,403	98,414		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,532	100,555		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
5	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,154	15,156		
6	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,774	110,789		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
7	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,557	1,558		
8	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	109,033	109,128		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
9	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,352	41,356		
10	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,921	55,931		
11	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,027	118,237		
12	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,819	113,200		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
13	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	138,884	139,295		
14	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	516,886	518,148		
15	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,190	119,300		
16	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,506	127,723		
17	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,614	136,889		
18	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,622	119,755		
19	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,382	106,796		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,493	157,730		
21	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,142	92,573		
22	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,245	99,307		
23	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,019	148,306		
24	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	131,496	131,686		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,290	102,529		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,472	102,582		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,040	21,135		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2295,128	2297,312		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	118,641	119,111		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,248	152,510		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,645	161,826		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,617	16,658		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5233,920	5250,238		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,600	2,602		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,269	2,271		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,196	1,195		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,102	1,104		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,110	1,112		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,106	1,108		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,392	116,474		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,734	119,705		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	990,001	1002,637		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,377	10,368		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	-	10,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,552	107,565
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,587	102,597
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,667	104,679
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,886	101,899
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,652	103,666
52	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,643	106,654
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,134	104,148
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,315	101,325
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,161	103,168
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,741	101,753
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,640	103,653
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,934	102,946
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,318	106,331
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,507	104,518
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,457	103,467
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,172	102,184
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,728	103,738
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,230	102,243
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,401	103,413
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,793	104,804
67	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,353	102,366
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,435	102,447
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,805	104,815
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,938	101,947

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,564	10,565
72	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,178	103,189
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,583	103,597
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,432	104,442
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,380	10,381

SICAV MIXTES

76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,424	56,525
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,441	99,758
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,445	17,484
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	291,947	292,160
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,941	29,921
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2291,570	2301,182
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,332	71,550
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,673	54,735
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,644	104,156
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,346	90,075

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,736	10,738
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,352	11,358
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,027	14,042
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,345	12,387
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,565	13,634
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,051	12,094
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	146,867	147,328
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,247	140,505
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,867	8,885
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,018	102,378
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,982	86,055
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,649	87,887
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,082	96,076
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	95,537	96,328
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,559	94,944
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,055	10,065

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,370	102,812
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,167	148,894
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,510	106,773
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,390	102,893
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,706	204,666
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,645	184,649
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,368	157,469
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,947	21,929
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,904	134,724
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,927	118,157
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8854,112	8892,489
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,376	78,761
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,538	977,808
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5536,237	5551,445
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4936,352	4935,919
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,033	101,089

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,207	111,440
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10776,481

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

SOCIETE ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des co-commissaires aux comptes : Mr Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) & Mr Abderrazak GABSI (GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT).

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	NOTES	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		8 469	8 469	8 469
Moins : amortissements		-8 469	-8 293	-8 469
	1	-	176	-
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		1 453 505	1 361 032	1 367 045
Moins : amortissements		-1 030 120	-1 030 936	-1 028 072
	1	423 385	330 096	338 972
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		10 231 990	10 253 566	10 215 582
Moins : provisions		-169 643	-238 193	-165 524
	2	10 062 347	10 015 374	10 050 058
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		10 062 347	10 345 645	10 389 030
<i>Autres actifs non courants</i>		-	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 485 731	10 345 645	10 389 030
ACTIFS COURANTS				
Stocks		61 363 968	70 468 237	67 831 828
Moins : provisions		-151 325	-119 706	-151 325
	3	61 212 643	70 348 532	67 680 503
Clients et comptes rattachés		2 243 204	2 370 945	2 890 012
Moins : provisions		-	-	-
	4	2 243 204	2 370 945	2 890 012
Autres actifs courants		1 210 372	1 742 143	964 777
Moins : provisions		-6 600	-11 133	-11 133
	5	1 203 772	1 731 010	953 644
Placements et autres actifs financiers		2 543 935	567 535	543 935
Moins : provisions		-254 685	-246 685	-254 685
	6	2 289 250	320 850	289 250
Liquidités et équivalents de liquidités		1 038 265	176 869	1 601 327
Moins : provisions		-	-	-
	7	1 038 265	176 869	1 601 327
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		67 987 134	74 948 205	73 414 736
TOTAL DES ACTIFS		78 472 865	85 293 850	83 803 766
<i>(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)</i>				

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<i>CAPITAUX PROPRES</i>				
Capital social		5 050 500	5 050 500	5 050 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563	1 676 563
Réserves		19 269 275	18 898 519	18 877 656
Autres capitaux propres		5 837 915	5 837 915	5 837 915
Résultats reportés		1 169 200	1 266 739	1 266 739
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE LA P</i>		33 003 452	32 730 236	32 709 373
Résultat de la période		1 399 134	345 432	1 525 557
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECT</i>	8	34 402 586	33 075 668	34 234 930
<i>PASSIFS</i>				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts		23 833 669	21 328 100	32 199 114
Autres passifs non courants		721 318	606 077	668 645
Provisions pour risques et charges		697 255	300 887	330 599
<i>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</i>	9	25 252 241	22 235 064	33 198 357
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	2 471 968	4 357 529	4 071 538
Autres passifs courants	11	3 123 090	1 617 085	2 123 469
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	13 222 980	24 008 504	10 175 472
<i>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</i>		18 818 038	29 983 119	16 370 479
<i>TOTAL DES PASSIFS</i>		44 070 280	52 218 183	49 568 837
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		78 472 865	85 293 850	83 803 766
<i>(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)</i>				

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	NOTES	Période close le 30/06/2017 Exercice clos le 30/06/2016 31/12/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	13	12 160 840	7 017 468	18 056 251
Autres produits d'exploitation		-	-	28 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		12 160 840	7 017 468	18 084 251
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks		6 467 860	1 105 703	3 742 112
Achats de terrains		79 230	-	-
Achats d'études et de prestations de services		28 421	62 828	310 724
Achats de matériels, équipements et travaux	14	1 030 697	3 032 329	6 671 913
Charges de personnel	15	692 039	711 804	1 482 367
Dotations aux amortissements		32 569	38 170	80 499
Dotations aux provisions	16	366 242	87 982	84 645
Autres charges d'exploitation	17	356 154	298 076	673 488
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		9 053 211	5 336 890	13 045 749
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 107 629	1 680 578	5 038 502
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes	18	-1 435 021	-1 446 047	-3 146 860
Produits des placements		142 350	99 037	196 812
Autres gains ordinaires	19	106 635	88 807	144 720
Autres pertes ordinaires		-	-4 555	-4 555
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		1 921 593	417 820	2 228 618
Impôt sur le bénéfice	20	-522 459	-72 388	-540 817
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔT		1 399 134	345 432	1 687 802
Eléments extraordinaires		-	-	-162 245
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1 399 134	345 432	1 525 557
(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)				

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	NOTE	Période close le 30/06/2017	exercice clos le 30/06/2016	exercice clos le 31/12/2016
FLUX DE TRESORÉRIE LIÉS A L'EXPLOITATION				
Encaissements reçus des clients		13 485 141	6 500 214	17 723 857
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-3 785 914	-6 021 448	-11 269 681
Intérêts payés		-1 850 512	-1 494 314	-2 991 704
Impôt sur les bénéfices payé		-343 946	-4 298	-15 985
Autres encaissements		32 866	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 537 635	-1 019 846	3 446 486
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-115 782	-	-62 383
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		16 325	-	11 530
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		5 000	-	-
Encaissements provenant des produits de la cession d'immobilisations financières		1 538	-	-
Dividendes reçus		109 484	99 037	253 816
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		16 565	99 037	202 963
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaissements d'emprunts		-	3 000 000	8 400 000
Remboursements d'emprunts		-5 831 086	-4 658 892	-8 685 748
Dividendes et autres distributions		-1 212 103	-1 212 097	-1 212 097
Dividendes sur actions propres		-	-	-
Acquisition d'actions propres		-	-	-
Cession d'actions propres		-	-	-
Encaissements provenant des placements		-	-	23 600
Décaissements des moins-values sur placements		-	-	-5 977
Encaissements des produits des placements		-	-	2 018
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-7 043 189	-2 870 989	-1 478 203
VARIATION DE TRESORÉRIE		511 011	-3 791 797	2 171 246
Trésorerie au début de la période		1 601 327	-569 919	-569 919
Trésorerie à la clôture de la période		2 112 337	-4 361 717	1 601 327

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2017

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « BNA ».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte ou avec les autres sociétés du Groupe Immobilier de la « BNA », dont notamment « Immobilière des Œillets », « SIVIA », « EL MADINA » et « SIMPAR ».

II. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été arrêtés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des normes comptables tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des opérations au cours et à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la Société ESSOUKNA sont arrêtés au 30 juin 2017 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour la préparation et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33,33%

2.2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Fonds gérés

Les fonds déposés auprès des sociétés d'investissement à capital risque « SICAR » et non encore échus à la date de clôture des états financiers sont présentés parmi les immobilisations financières.

Les montants échus et demeurant impayés (au titre des contrats de portage) ainsi que les provisions y afférentes sont présentés parmi les placements et autres actifs financiers.

2.4. Stocks

➤ *Terrains à bâtir ou à lotir*

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ *Travaux en cours*

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ *Travaux terminés*

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués à leur coût de production.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce, conformément aux taux suivants :

a) *Pour les locaux construits :*

- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 30% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 45% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 60% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année.

b) *Pour les terrains aménagés :*

- 5% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3^{ème} année ;
- 10% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4^{ème} année ;
- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5^{ème} année ;
- 25% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6^{ème} année ;
- 40% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 7^{ème} année.

2.5. *Emprunts et coûts d'emprunt*

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le cadre conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts correspondants au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les coûts d'emprunt supportés par la Société sont incorporés dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain. L'intention de la Société, détentrice du terrain, est la réalisation du projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société, s'ils sont matérialisés par des pièces probantes (ordre de déplacement, justificatif de la consultation du registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet concerné, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. *Provisions pour garanties conférées aux clients*

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.7. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- la Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

III. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur comptable nette totale des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève, au 30 juin 2017, à 423 385 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2016	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	30/06/2017
Immobilisations incorporelles :	8 469	-	-	8 469
- Logiciels	8 469	-	-	8 469
Amortissements :	-8 469	-	-	-8 469
- Logiciels	-8 469	-	-	-8 469
TOTAL NET (1)	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :	1 367 045	116 981	-30 521	1 453 505
- Terrains	162 500	-	-	162 500
- Constructions	350 780	-	-	350 780
- Matériel de transport	324 241	115 780	-30 521	409 500
- Agencement, aménagements et installations	310 303	-	-	310 303
- Équipements de bureaux	111 703	-	-	111 703
- Matériel informatique	107 518	1 201	-	108 719
Amortissements :	-1 028 072	-32 569	30 521	-1 030 120
- Constructions	-304 093	-5 971	-	-310 064
- Matériel de transport	-264 887	-19 671	30 521	-254 037
- Agencement, aménagements et installations	-274 148	-2 968	-	-277 116
- Équipements de bureaux	-89 257	-1 967	-	-91 224
- Matériel informatique	-95 687	-1 992	-	-97 679
TOTAL NET (2)	338 973	84 412	-	423 385
TOTAL GÉNÉRAL EN DT	338 973	84 412	-	423 385

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont passé de 10 050 058 DT au 31 décembre 2016 à 10 062 347 DT au 30 juin 2017, en valeur nette, soit une augmentation de 12 289 DT.

Cette variation s'analyse comme suit :

	Titres de participation	Fonds gérés	Emprunt national	Prêts au personnel	Dépôts et cautionnements	Total en DT
Valeur brute au 31/12/2016	5 469 438	4 450 000	25 000	270 624	520	10 215 582
Provisions au 31/12/2016	-165 524	-	-	-	-	-165 524
Valeur nette au 31/12/2016	5 303 914	4 450 000	25 000	270 624	520	10 050 058
Cessions de titres	-	-	-5 000	-	-	-5 000
Acquisitions/souscriptions	-	-	-	-	-	-
Remboursements/octrois de prêts	-	-	-	21 408	-	21 408
Dotations aux provisions	-4 438	-	-	-	-	-4 438
Reprises sur provisions	319	-	-	-	-	319
Valeur brute au 30/06/2017	5 469 438	4 450 000	20 000	292 032	520	10 231 990
Provisions au 30/06/2017	-169 643	-	-	-	-	-169 643
Valeur nette au 30/06/2017	5 299 795	4 450 000	20 000	292 032	520	10 062 347

2.1. Titres de participation :

Les titres de participation détenus par la Société (actions en portefeuille hors fonds gérés) ainsi que les provisions y afférentes se détaillent comme suit :

		Soldes au 30 juin 2017			Soldes au 31 décembre 2016		
Catégorie	Raison sociale	Valeur brute	Provision	VCN	Valeur brute	Provision	VCN
Cotées	BNA	873 446	-	873 446	873 446	-	873 446
	ELBENE INDUSTRIE	82 440	-8 450	73 990	82 440	-4 122	78 318
	TUNIS RE	237 553	-	237 553	237 553	-	237 553
OPCVM	SICAV BNA	11 000	-	11 000	11 000	-319	10 681
	SICAV AVENIR	10 525	-4 591	5 934	10 525	-4 481	6 044
Non cotées	IFRIKIA	156 602	-156 602	-	156 602	-156 602	-
	SICAV Placement Obligataire	30 000	-	30 000	30 000	-	30 000
	SICAR Invest	190 000	-	190 000	190 000	-	190 000
	SIP SICAR	600 000	-	600 000	600 000	-	600 000
	BTS	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
	BNA Capitaux	8 200	-	8 200	8 200	-	8 200
	SOGEST	10	-	10	10	-	10
	Immobilière des Œillets	200 010	-	200 010	200 010	-	200 010
	SOIVM SICAF	406 086	-	406 086	406 086	-	406 086
	SOIVM SICAF	46 286	-	46 286	46 286	-	46 286
	Société ZIED	719 530	-	719 530	719 530	-	719 530
	SODET SUD (*)	1 895 750	-	1 895 750	1 895 750	-	1 895 750
TOTAL EN DT		5 469 438	169 643	5 299 795	5 469 438	165 524	5 303 914

(*) La participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 6,74%.

Les états financiers de la SODET SUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 45,134 DT, soit une moins-value potentielle de 1 089 566 DT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 11 juin 2012 par un expert externe au Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 43 054 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2016 de 14 012 KDT, soit une plus-value latente de 29 042 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vu que leur valeur d'usage (ou leur valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition. Cette position a été maintenue au 30 juin 2017.

2.2. Fonds gérés

La situation des fonds gérés par SIP SICAR se présente, au 30 juin 2017, comme suit :

Désignation	Fonds échus	Fonds non encore échus
FG 1	158 580	-
FG 2	191 155	-
FG 3	170 200	900 000
FG 14	-	3 550 000
TOTAL EN DT	519 935	4 450 000

3. Stocks

La valeur comptable nette des stocks se décompose comme suit au 30 juin 2017 :

Catégorie	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Terrains à bâtir (*)	23 676 862	29 799 271	-6 122 409
Projets en cours	13 879 695	5 838 386	8 041 309
Projets achevés	23 807 411	32 194 171	-8 386 760
TOTAL BRUT EN DT	61 363 968	67 831 828	-6 467 860
Provisions (**)	-151 325	-151 325	-
TOTAL NET EN DT	61 212 643	67 680 503	-6 467 860

(*) Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financés par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction.

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la Norme Comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :

- a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;
- b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et
- c) les charges d'emprunt sont encourues. »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées. »

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la Norme NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 23 676 862 DT au 30 juin 2017, inclut un montant de 3 607 329 DT de charges d'emprunt, dont 443 972 DT au titre du premier semestre 2017.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 30 juin 2017, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 KDT destiné à la construction d'une école primaire.

Signalons, enfin, que le terrain de Sousse, acquis en novembre 2013, a été divisé en deux tranches. Les travaux de lotissement, en cours d'exécution depuis 2016, ne concernent que la première tranche, dont le coût de production total encouru jusqu'au 30 juin 2017 s'élève à 5 782 630 DT (en quote-part de la Société ESSOUKNA), inclut pour 1 025 758 DT de charges financières capitalisées et figure dans le stock des projets en cours.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BÂTIR AU 30 JUIN 2017

<i>Désignation</i>	<i>Terrain 1.5.3 Lac</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain EHC 35 Mourouj</i>	<i>Terrain Manouba</i>	<i>Terrain HC-5 Boumhel</i>	<i>Terrain EHC-1 Boumhel</i>	<i>Terrain Jardins d'El Menzah</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain TR 2 Sousse</i>
Date d'acquisition du terrain	17/07/2014	08/12/2014	03/11/2014	05/09/2013	05/04/2012	27/03/2012	11/06/2013	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	926 802	6 069 840	889 720	1 221 666	2 816 190	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	52 416	488 229	10 871	75 383	28 752	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	-	-	1 232	1 232	3 920	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	1 668	9 328	1 679	1 679	4 750	-	1 760
Frais de topographie (Année d'engagement)	885 (2014)	885 (2014)	896 (2014)	1 792 (2014)	2 017 (2011 & 2016)	560 (2011)	4 110 (2013)	896 (2007)	- -
Campagne géotechnique (Année d'engagement)	3 731 (2014)	3 731 (2015)	2 349 (2014)	-	4 000 (2013)	4 000 (2013)	772 (2013)	-	63 (2014)
Honoraires d'architecture (Année d'engagement)	- (2014)	- -	- (2017)	5 376 (2014)	- (2013)	- -	- (2014)	7 080 (2009)	- -
Frais de location traxe (Année d'engagement)	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	510 (2012)	- -
TNB	-	-	-	91 165	10 009	-	-	38 170	-
Coût hors charges financières (1)	2 979 484	2 855 904	984 131	6 665 730	919 528	1 304 520	2 858 494	368 205	1 040 325
Charges financières antérieures à 2013	-	-	-	-	38 502	43 216	-	63 542	-
Charges financières 2013	-	-	-	176 781	57 772	64 994	96 751	-	-
Charges financières 2014	81 122	23 157	16 974	332 948	77 273	46 735	170 173	-	44 928
Charges financières 2015	162 398	163 517	57 303	322 343	19 961	21 300	165 202	-	68 031
Charges financières 2016	128 471	148 599	52 262	300 342	-	-	151 154	-	67 606
Charges financières 2017	65 522	74 773	26 073	164 721	-	-	81 300	-	31 583
Charges financières incorporées (2)	437 513	410 046	152 612	1 297 135	193 508	176 245	664 580	63 542	212 148
% des charges financières (2)/(1)	15%	14%	16%	19%	21%	14%	23%	17%	20%
Coût total du terrain au 30/06/2017	3 416 997	3 265 950	1 136 743	7 962 865	1 113 036	1 480 765	3 523 074	431 747	1 252 473

La deuxième tranche continue de figurer dans le stock de terrains à bâtir (ou à lotir) au 30 juin 2017 et d'accumuler les coûts d'emprunt s'y rapportant en l'absence de travaux de lotissement. La Direction de la Société ESSOUKNA justifie l'incorporation des charges d'emprunt au coût de cette deuxième tranche par le commencement des travaux techniques et administratifs.

(**) Les provisions pour dépréciation des biens immobiliers (ou des locaux) achevés et accusant une mévente à la date de clôture se détaillent, par projet, comme suit :

Désignation	Date d'achèvement	Ancienneté (en années)	Provision au 30/06/2017	Provision au 31/12/2016	Variation
Résidence Essalem - Lot HSC-55 Mourouj V	24/08/1999	18	1 193	1 193	-
Résidence Essounboula El Jamila - Lots HSC57-58 Mourouj V	20/12/2000	16	4 433	4 433	-
Résidence La Turquoise - Lot HSC-27 Nasr II	16/12/2002	14	24 188	24 188	-
Résidence Essafa - Lot HSC 10 Nasr II	14/12/2004	12	24 525	24 525	-
Résidence Lots S5-1 & S5-2 Hammamet	15/12/2004	12	59 214	59 214	-
Résidence Lot El Bousten 8 Soukra III	27/08/2013	4	37 772	37 772	-
TOTAL EN DT			151 325	151 325	-

4. Clients et comptes rattachés

Les créances clients ont passé de 2 243 204 DT au 30 juin 2017 à 2 890 012 DT au 31 décembre 2016, soit une baisse de 646 808 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Clients ordinaires	1 653 485	2 060 009	-406 524
Clients, effets à recevoir (*)	289 719	530 003	-240 284
Clients, chèques impayés (**)	300 000	300 000	-
TOTAL BRUT EN DT	2 243 204	2 890 012	-646 808
Provisions	-	-	-
TOTAL NET EN DT	2 243 204	2 890 012	-646 808

(*) Au 30 juin 2007, cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 120 543 DT, concernant deux clients douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de ces créances impayées. Deux jugements ont été prononcés en sa faveur, le premier en date du 13 janvier 2010 et le deuxième en date du 14 février 2011 ; ils condamnent chacun de ces deux clients douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 30 juin 2017, l'exécution de ces deux jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non-recouvrement est faible (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ces deux clients récalcitrants n'ont pas encore obtenu leurs titres de propriété individuels. De ce fait, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée au titre des effets impayés.

(**) Ce chèque impayé se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (soit 300 000 DT) est à payer au moyen d'un crédit octroyé par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de 1^{er} rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (au nom d'une parente de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015. La Direction considère également que le risque de non-recouvrement est faible et, de ce fait, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée au titre du chèque impayé.

5. Autres actifs courants

Les autres d'actifs courants totalisent 1 203 772 DT au 30 juin 2017, contre 953 644 DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 250 128 DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Avances aux fournisseurs	66 782	104 533	-37 751
Sociétés du groupe (soldes débiteurs)	604 702	103 240	501 462
Avances au personnel	540	4 180	-3 640
Prêts au personnel (à moins d'un an)	52 706	68 290	-15 584
Crédit de TVA	342 999	500 467	-157 468
Charges constatées d'avance	8 700	-	8 700
Produits à recevoir	92 228	122 769	-30 541
Débiteurs divers	41 715	61 298	-19 583
TOTAL BRUT EN DT	1 210 372	964 777	245 595
Provisions	-6 600	-11 133	4 533
TOTAL NET EN DT	1 203 772	953 644	250 128

6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30 juin 2017 à 2 289 250 DT, contre 289 250 DT au 31 décembre 2016, soit une hausse de 2 000 000 DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Fonds gérés par SIP SICAR (*)	519 935	519 935	-
Placement (certificat de dépôt)	2 000 000	-	2 000 000
BNA Capitaux, FCP Confiance	12 000	12 000	-
BNA Capitaux, FCP Progrès	12 000	12 000	-
TOTAL BRUT EN DT	2 543 935	543 935	2 000 000
Provisions	-254 685	-254 685	-
TOTAL NET EN DT	2 289 250	289 250	2 000 000

(*) Les fonds gérés présentés parmi cette rubrique représentent la valeur, en principal, des montants échus et demeurant impayés (liés aux participations financées sur ces fonds).

L'en-cours de ces fonds ainsi que les provisions y afférentes se détaillent, au 30 juin 2017, comme suit :

Fonds	Date débloqué	Date d'échéance	Montant débloqué	Recouvrement en principal	Solde au 30/06/2017	Provision au 30/06/2017	Provision au 31/12/2016	Variation provision
FG 1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000	55 000	55 000	-
FG 1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000	70 000	70 000	-
FG 1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	166 420	33 580	33 580	33 580	-
FG 2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	374 445	75 555	75 555	75 555	-
FG 2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	604 800	95 200	-	-	-
FG 2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	129 600	20 400	-	-	-
FG 3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	620 107	129 893	13 050	13 050	-
FG 3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	309 693	40 307	7 500	7 500	-
TOTAL EN DT			3 400 000	2 880 065	519 935	254 685	254 685	-

7. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde cumulé de 1 038 265 DT au 30 juin 2017, contre 1 601 327 DT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 563 062 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Chèques à l'encaissement	216 479	380 888	-164 409
Banques	817 830	1 219 904	-402 074
Caisse	3 956	535	3 421
TOTAL EN DT	1 038 265	1 601 327	-563 062

8. Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève à 34 402 586 DT au 30 juin 2017, contre 34 234 930 DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 167 656 DT s'analysant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Résultat de la période	Fonds social	Solde au 30/06/2017
Capital social	5 050 500	-	-	-	5 050 500
Primes d'émission	1 676 563	-	-	-	1 676 563
Réserve légale	505 050	-	-	-	505 050
Réserves extraordinaires	17 396 252	310 977	-	-	17 707 229
Réserves pour réinvestissements	5 798 000	-	-	-	5 798 000
Dividendes sur actions propres	39 915	-	-	-	39 915
Fonds social	976 354	100 000	-	-19 358	1 056 996
Résultats reportés	1 266 739	-97 540	-	-	1 169 199
Résultat de l'exercice	1 525 557	-1 525 557	1 399 134	-	1 399 134
Dividendes à distribuer	-	1 212 120	-	-	-
TOTAL EN DT	34 234 930	-	-	-	34 402 586

Le résultat par action se présente comme suit au 30 juin 2017 :

Désignation	Semestre clos le 30/06/2017	Semestre clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016
Résultat net de la période	1 399 134	345 432	1 525 557
Nombre d'actions ordinaires	5 050 500	5 050 500	5 050 500
RÉSULTAT PAR ACTION EN DT	0,277	0,068	0,302

9. Passifs non courants

Les passifs non courants totalisent 25 252 241 DT au 30 juin 2017, contre 33 198 357 DT au 31 décembre 2016, soit une baisse de 7 946 116 DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Emprunts (échéances à plus d'un an)	23 833 668	32 199 113	-8 365 445
Dépôts et cautionnements reçus	721 318	668 645	52 673
Provisions pour risques et charges (*)	697 255	330 599	366 656
TOTAL EN DT	25 252 241	33 198 357	-7 946 116

(*) Les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit au 30 juin 2017 :

Désignation	Solde au 30 juin 2017
Provisions pour frais de réparation	278 834
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	93 157
Provisions pour risques fiscal et social (1)	160 251
Provision pour litige avec la société ECF (2)	110 078
Provisions pour autres litiges	54 935
TOTAL EN DT	697 255

(1) Provisions pour risques fiscal et social

Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016.

Au 30 juin 2017, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques fiscal et social a été comptabilisé pour un montant de 32 174 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

(2) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet Bousten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, que l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, la Société ESSOUKNA est tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, pour un montant de 110 078 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont passé de 4 071 538 DT au 31 décembre 2016 à 2 471 968 DT au 30 juin 2017, soit une baisse de 1 599 570 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Fournisseurs, entrepreneurs	319 310	680 207	-360 897
Fournisseurs, entrepreneurs, retenues de garantie	1 948 725	2 645 150	-696 425
Fournisseurs, factures non parvenues	203 933	746 181	-542 248
TOTAL EN DT	2 471 968	4 071 538	-1 599 570

11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 3 123 090 DT au 30 juin 2017, contre 2 123 469 DT au 31 décembre 2016, soit une hausse de 999 621 DT. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Clients, avances et acomptes	1 270 881	1 156 778	114 103
Personnel	271 520	342 948	-71 428
État, impôts et taxes	405 378	283 714	121 665
Jetons de présence	138 750	92 500	46 250
Dividendes à payer	624	607	17
Sociétés du groupe (soldes créditeurs)	817 829	-	817 829
Organismes sociaux	150 114	178 618	-28 505
Compte d'attente (*)	53 502	53 502	-
Créditeurs divers	14 492	14 802	-310
TOTAL EN DT	3 123 090	2 123 469	999 621

(*) Le solde du compte d'attente correspond essentiellement à la valeur d'une caution sur marché mise en jeu par la Société ESSOUKNA, suite à la défaillance de l'entrepreneur chargé du lot « gros œuvres » du projet Kairouan.

12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 13 222 980 DT au 30 juin 2017, contre 10 175 472 DT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 047 508 DT. Ils se décomposent comme suit :

Désignation	Solde au 30 juin 2017	Solde au 31 décembre 2016	Variation
Emprunts :	12 297 052	10 175 472	2 121 580
- Crédits bancaires à court terme	12 297 052	10 175 472	2 121 580
Banques (découverts)	925 928	-	925 928
TOTAL EN DT	13 222 980	10 175 472	3 047 508

13. Revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des projets de promotion immobilière sont passés de 7 017 468 DT pour le semestre clos le 30 juin 2016 à 12 160 840 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017, soit une amélioration de 5 143 372 DT (environ 73%).

14. Achats de matériels, équipements et travaux

Les achats de matériels, équipements et travaux se sont élevés à 1 030 697 DT, pour le semestre clos le 30 juin 2017, et se répartissent par projet comme suit :

Projets	Semestre clos le 30 juin 2017
C 7 RAS TABIA	784
HC 5 BOUMHEL	8 007
HC 4 BOUMHEL	-7 530
SOUSSE	225 495
KAIROUAN	3 192
EH 28 MOUROUJ V	12 071
EHC 46 MOUROUJ V	20 361
EHC 45 MOUROUJ V	750 139
EHC 19 MOUROUJ V	1 659
EHC 20 MOUROUJ V	2 135
EHC 27-28 MOUROUJ V	-11 825
SOUKRA BOUSTEN 8	1 207
SOUKRA TF 31327	25 002
TOTAL EN DT	1 030 697

15. Charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 692 039 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017, contre 711 804 DT pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une baisse de 19 765 DT. Elles se ventilent comme suit :

Désignations	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Variation
Appointements et salaires	550 926	537 766	13 160
Congés payés	5 640	18 760	-13 120
Charges sociales légales	135 473	155 278	-19 805
TOTAL EN DT	692 039	711 804	-19 765

16. Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions (nettes des reprises) totalisent 366 242 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017, contre 87 982 DT pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 278 260 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Variation
Dotations aux provisions pour risques et charges	228 421	42 934	185 487
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	4 438	46 129	-41 691
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie)	93 157	-	93 157
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs courants	116 678	-	116 678
Reprises sur provisions pour risques et charges	-65 000	-	-65 000
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	-319	-1 081	762
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-11 133	-	-11 133
TOTAL EN DT	366 242	87 982	278 260

17. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 356 154 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017, contre 298 076 DT pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 58 078 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	6 307	2 286	4 021
Fournitures de bureaux	8 818	6 214	2 604
Eau, électricité et gaz	9 304	8 488	816
Entretiens et réparations	18 226	19 948	-1 722
Primes d'assurance	6 885	13 084	-6 199
Études et recherches et divers services extérieurs	810	1 787	-977
Personnel extérieur à l'entreprise	3 184	504	2 680
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 917	59 876	-26 959
Publicités, publications et relations publiques	40 399	44 025	-3 626
Transports administratifs	25 225	27 029	-1 804
Déplacements, missions et réceptions	15 276	15 060	216
Voyages et déplacements	15 439	3 756	11 683
Frais postaux et de télécommunications	11 090	13 617	-2 527
Frais sur effets	2 345	1 393	952
Jetons de présence	46 250	40 625	5 625
Impôts, taxes et versements assimilés	35 883	40 374	-4 491
Pertes ordinaires	77 796	10	77 786
TOTAL EN DT	356 154	298 076	58 078

18. Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées à 1 435 021 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017, contre 1 446 047 DT pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une légère baisse de 11 026 DT.

Il est à noter qu'une partie des charges financières (soit 632 682 DT) n'a pas été incorporée dans le coût des stocks, étant donné qu'elle concerne des projets achevés (EHC 27-28, HC 4 et TF n°31327 Soukra).

19. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 106 635 DT pour le semestre clos le 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Semestre clos le 30 juin 2017
Appels d'offres, retenues sur factures et divers produits	23 636
Profits / dépôts et cautionnements	30 000
Produits / décomptes définitifs	52 999
TOTAL EN DT	106 635

20. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés pour le semestre clos le 30 juin 2017 s'élève à 522 459 DT, contre 72 388DT pour le semestre clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 450 071 due à l'amélioration du résultat.

Le tableau de détermination du résultat fiscal se présente comme suit pour le semestre clos le 30 juin 2017 :

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL	Semestre clos le 30 juin 2017
Résultat comptable avant impôt	1 921 593
Réintégrations :	889 208
- Provision pour frais de réparation	68 180
- Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	93 157
- Provision pour risques et charges	276 919
- Charges non déductibles	15 907
- Autres provisions 2017 (*)	435 045
Déductions :	-720 964
- Revenus des valeurs mobilières	-109 484
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-11 133
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-65 000
- Autres provisions 2016 (*)	-535 347
Résultat fiscal	2 089 837
Impôt sur les sociétés (25%)	522 459

(*) Pour la détermination du résultat fiscal de la période, plusieurs charges à payer nécessaires à l'exploitation et déductibles fiscalement (honoraires, jetons de présence, congés à payer, primes et intéressements du personnel, charges sociales légales, charges parafiscales, etc.) sont réintégrées au résultat comptable avant impôt pour leur montant évalué au 30 juin 2017, avec déduction de leur montant évalué à la fin de l'exercice 2016. Cette pratique ne respecte pas le principe de séparation des exercices comptables (ou d'imposition) et fait modifier l'impôt sur les sociétés du semestre clos le 30 juin 2017 pour environ 25 KDT.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2017

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la SOCIÉTÉ ESSOUKN couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire et des capitaux propres respectivement de 1 399 134 DT et 34 402 586 DT.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ ESSOUKNA au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 octobre 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Moncef Boussannouga Zammouri, Associé

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT
Abderrazak GABSI, Associé

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 Septembre 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Septembre 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 22,28 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Septembre 2017.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/09/2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	906 847	928 072	938 710
a - Actions,Valeurs assimilées et droits rattachés		191 366	192 564	161 202
b - Obligations et Valeurs assimilées		715 480	735 508	777 508
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		260 001	227 883	234 924
a - Placements monétaires	3-3	200 031	200 030	202 751
b - Disponibilités	3-9	59 970	27 853	32 172
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 167 196	1 156 303	1 173 981
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 741	3 911	7 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		2 618	16	16
TOTAL PASSIF		6 359	3 927	7 142
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 122 321	1 117 514	1 121 170
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	38 515	34 862	45 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		15	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		38 500	34 858	45 665
ACTIF NET		1 160 836	1 152 376	1 166 839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 167 196	1 156 303	1 173 981

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	11 269	41 716	18 079	40 940	51 396
a - Dividendes		946	10 522	7 687	11 088	11 088
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 323	31 195	10 392	29 852	40 308
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 239	8 955	183	4 826	8 392
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 508	50 672	18 261	45 766	59 788
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 209	-9 581	-3 191	-9 894	-13 109
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 299	41 091	15 070	35 872	46 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-882	-2 619	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 416	38 472	15 070	35 872	46 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		27	28	- 288	-1 014	-1 014
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 443	38 500	14 783	34 858	45 665
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-27	-28	288	1 014	1 014
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		3 178	1 070	-5 130	58 107	75 930
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-1 029	182	-41 341	-55 440
* Frais de négociation de titres		-	-49	-34	-324	-391
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 594	38 465	10 087	52 314	66 777

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 Septembre 2017
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	10 416	38 472	15 070	35 872	46 678
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	3 178	1 070	- 5 130	58 107	75 930
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	- 1 029	182	- 41 341	- 55 440
d - Frais de négociation de titres	-	- 49	- 34	- 324	- 391
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 45 656	-	- 41 322	- 41 322
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	1 079	1 188	-	54	54
* Capital	1 056	1 161	-	52	52
* Régularisation des sommes non distrib.	- 3	-3	-	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	27	30	-	1	1
b - Rachats	-	-	- 14 999	- 96 130	- 96 130
* Capital	-	-	- 14 483	- 90 585	- 90 585
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 228	- 1 716	- 1 716
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 288	- 3 829	- 3 829
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 673	- 6 003	- 4 911	- 85 085	- 70 621
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 146 163	1 166 839	1 157 287	1 237 460	1 237 460
b - En fin de période	1 160 836	1 160 836	1 152 376	1 152 376	1 166 839
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	21 246	21 244	21 523	22 988	22 988
b - En fin de période	21 266	21 266	21 244	21 244	21 244
VALEUR LIQUIDATIVE	54,586	54,586	54,245	54,245	54,926
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,18%	3,30%	0,88%	4,34%	5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2017

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 906 847 DT contre 928 072 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	908 172	948 269	949 083
- Actions et droits rattachés	159 994	213 739	130 900
- Titres OPCVM	58 218	24 564	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	689 960	709 965	759 965
Plus ou moins values potentielles	-26 846	-45 739	-27 916
- Actions et droits rattachés	-26 800	-46 012	-28 503
- Titres OPCVM	-46	272	587
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	25 520	25 543	17 543
Total	906 847	928 072	938 710

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 269 DT pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre un montant de 18 079 DT du 01/07/2016, au 30/09/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2017	30/09/2017	3ème trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des actions	946	7 957	7 687	11 088	11 088
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 565	-	-	-
- Revenus des Obligations	10 323	31 195	10 392	29 852	40 308
Total	11 269	41 716	18 079	40 940	51 396

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 200 031 DT contre 200 030 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	200 031	200 030	202 751
Total	200 031	200 030	202 751

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017, à 3 239 DT contre 183 DT du 01/07/2016, au 30/09/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	3 ème trimestre 2017	30/09/2017	3ème trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Placements à terme	3 239	8 955	183	4 826	8 392
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-	-	-
Total	3 239	8 955	183	4 826	8 392

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/07/2017	
- Montant	1 118 091
- Nombre de titres	21 246
- Nombre d'actionnaires	20
Souscriptions	
- Montant	1 053
- Nombre de titres	20
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	3 178
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 30/09/2017	
- Montant	1 122 321
- Nombre de titres	21 266
- Nombre d'actionnaires	20

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice en cours	38 500	34 858	45 665
Sommes distribuables des exercices antérieurs	15	4	4
Total	38 515	34 862	45 669

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 3 741 DT contre 3 911 DT au 30/09/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	953	946	3 865
- Dépositaire	2 788	2 965	3 262
Total	3 741	3 911	7 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 3 209 DT contre 3 191 DT du 01/07/2016, au 30/09/2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	3 ème trimestre 2017	30/09/2017	3ème trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	2 912	8 699	2 894	9 008	11 926
- Rémunération du dépositaire	297	882	297	886	1 183
Total	3 209	9 581	3 191	9 894	13 109

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à 59 970 DT contre 27 853 DT au 30/09/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	59 970	27 853	32 172
Total	59 970	27 853	32 172

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 30/09/2017, par rapport à celui du 30/09/2016, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	348	348	348
Total	348	348	348

3-11 Autres charges :

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017, au 30/09/2017, à 882 DT contre un solde nul du 01/07/2016, au 30/09/2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2017	30/09/2017	3 ème trimestre 2016	30/09/2016	31/12/2016
Contribution exceptionnelle	882	2 619	-	-	-
Total	882	2 619	-	-	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la Loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2017 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		159 993,910	133 194,226	11,41%	11,47%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	13 118,600	1,12%	1,13%
SFBT	638	13 380,520	12 617,726	1,08%	1,09%
SOTRAPIL	5700	61 612,150	52 519,800	4,50%	4,52%
SOTUVER	4300	22 299,140	17 853,600	1,53%	1,54%
SPDIT	1000	8 500,000	8 200,000	0,70%	0,71%
TUNIS RE	3580	32 998,000	27 834,500	2,38%	2,40%
SOTUVER NS	300	1 854,100	1 050,000	0,09%	0,09%
Obligations		689 960,000	715 480,345	61,30%	61,63%
AMENBANK2009 B	500	23 320,000	23 320,000	2,00%	2,01%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	51 991,671	4,45%	4,48%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	83 766,882	7,18%	7,22%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	102 416,438	8,77%	8,82%
BNA 2009 SUB	1000	46 640,000	47 611,543	4,08%	4,10%
BTE 2009	1000	20 000,000	20 034,521	1,72%	1,73%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	104 719,014	8,97%	9,02%
CIL 2016/2	700	70 000,000	72 612,055	6,22%	6,26%
ELW 2013	1000	20 000,000	20 486,050	1,76%	1,76%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	105 363,902	9,03%	9,08%
TL 2013-2 B	1000	80 000,000	83 158,269	7,12%	7,16%
TITRES OPCVM		58 218,408	58 172,338	4,98%	5,01%
SICAV l'EPARGNANT	571	58 218,408	58 172,338	4,98%	5,01%
Total Général		908 172,318	906 846,909	77,69%	78,12%

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2017 faisant ressortir un total de 24 034 328 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 196 629 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 23 927 464 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 septembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 45 027 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		15 935 144	16 374 643	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	15 935 144	16 374 643	19 958 458
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	4 461 276	4 490 319	1 471 754
Disponibilités	3.3	3 637 908	4 992 507	4 256 792
		8 099 184	9 482 826	5 728 546
TOTAL ACTIF		24 034 328	25 857 469	25 687 004
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	59 414	59 117	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	47 450	2 503	2 454
TOTAL PASSIF		106 864	61 620	69 010
Capital	3.6	23 358 509	25 155 217	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	568 955	640 632	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74	56	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		568 881	640 576	845 876
ACTIF NET		23 927 464	25 795 849	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		24 034 328	25 857 469	25 687 004

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		202 784	650 332	197 592	612 357	844 917
<i>Dividendes</i>		-	-	-	-	-
<i>Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>	4.1	202 784	650 332	197 590	611 929	844 443
<i>Autres revenus</i>		-	-	2	428	474
Revenus des placements monétaires	4.2	67 648	141 446	59 678	162 615	227 796
<i>Total des revenus des placements</i>		270 432	791 778	257 270	774 972	1 072 713
Charges de gestion des placements	4.3	<59 424>	<174 645>	<59 117>	<175 939>	<242 504>
Revenu net des placements		211 008	617 133	198 153	599 033	830 209
<i>Autres produits</i>		-	-	-	-	-
<i>Autres charges</i>	4.4	<21 919>	<64 863>	<6 667>	<19 988>	<27 531>
Résultat d'exploitation		189 089	552 270	191 486	579 045	802 678
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>		21 406	16 611	82 849	61 531	43 198
Sommes distribuables de la période		210 495	568 881	274 335	640 576	845 876
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<21 406>	<16 611>	<82 849>	<61 531>	<43 198>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		7 540	27 664	4 356	8 692	14 779
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		-	32 731	<674>	12 518	25 963
<i>Frais de négociation de titres</i>		-	-	<1>	<1>	<1>
Résultat net de la période		196 629	612 665	195 167	600 254	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>196 629</u>	<u>612 665</u>	<u>195 167</u>	<u>600 254</u>	<u>843 419</u>
Résultat d'exploitation	189 089	552 270	191 486	579 045	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 540	27 664	4 356	8 692	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	32 731	<674>	12 518	25 963
Frais de négociation de titres	-	-	<1>	<1>	<1>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<695 462>	-	<769 121> *	<769 121>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 218 274</u>	<u><1 607 733></u>	<u>3 847 424</u>	<u><974 450></u>	<u><1 395 470></u>
Souscriptions	8 891 648	39 044 635	14 937 043	35 490 020	42 228 305
Capital	8 689 981	37 742 880	14 615 408	34 435 341	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables	23 431	64 098	12 225	24 324	32 566
Régularisation des sommes distribuables	178 236	1 237 657	309 410	1 030 355	1 220 075
Rachats	<7 673 374>	<40 652 368>	<11 089 619>	<36 464 470>	<43 623 775>
Capital	<7 496 230>	<39 220 529>	<10 853 978>	<35 337 783>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables	<20 323>	<60 396>	<9 087>	<22 172>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables	<156 821>	<1 371 443>	<226 554>	<1 104 515>	<1 312 567>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>1 414 903</u>	<u><1 690 530></u>	<u>4 042 591</u>	<u><1 143 317></u>	<u><1 321 172></u>
<u>Actif net</u>					
En début de période	22 512 561	25 617 994	21 753 258	26 939 166	26 939 166
En fin de période	23 927 464	23 927 464	25 795 849	25 795 849	25 617 994
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de période	217 350	243 622	210 521	256 465	256 465
En fin de période	229 090	229 090	247 575	247 575	243 622
<u>Valeur liquidative</u>	<u>104,446</u>	<u>104,446</u>	<u>104,194</u>	<u>104,194</u>	<u>105,155</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,33%</u>	<u>3,51%</u>	<u>3,32%</u>	<u>3,41%</u>	<u>3,46%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat a la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	21 395	105 078	106 787	0,44%
<i>Total Emprunt national</i>		<i>105 078</i>	<i>106 787</i>	<i>0,44%</i>
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	168 367	0,70%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	201 984	0,84%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	107 058	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	160 107	0,67%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	50 096	0,21%
AMEN BANK SUB 2014-C	3 000	180 000	186 263	0,77%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	122 384	0,51%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	206 781	0,86%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	311 694	1,30%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	147 182	0,61%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	518 238	2,16%
BH 2009	5 000	307 500	317 287	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 190 449	4,95%
BTE 2010 A	1 500	45 000	45 081	0,19%
BTE 2010 B	3 500	227 500	227 908	0,95%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	100 213	0,42%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	389 357	1,62%
CIL 2014/1	5 000	200 000	202 462	0,84%
CIL 2014/2	5 000	300 000	312 193	1,30%
STB 2008/2	3 000	150 000	154 808	0,64%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	113 918	0,47%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	410 387	1,71%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	509 916	2,12%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	630 063	2,62%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	235 338	0,98%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	908 770	3,78%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	281 392	1,17%
UIB 2011/2	6 000	171 300	176 710	0,74%
<i>Total Obligations de sociétés</i>		<i>8 185 456</i>	<i>8 386 406</i>	<i>34,89%</i>

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	54 864	55 259	0,23%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	14 783	14 882	0,06%

Total FCC BIAT		69 647	70 141	0,29%
-----------------------	--	---------------	---------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	937 163	3,90%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 219 934	5,08%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 127	2 017 260	2 047 242	8,52%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 225 037	5,10%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	988 369	4,11%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	954 065	3,97%

Total Bons du trésor assimilables		7 161 204	7 371 810	30,67%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		15 521 385	15 935 144	66,30%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	482 730	2,01%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	482 730	2,01%
CIL au 07 NOVEMBRE 2017/90J/7,70%	1 000 000	984 891	993 789	4,13%
Total émetteur CIL	1 000 000	984 891	993 789	4,13%
STUSID au 13 OCTOBRE 2017/60J/7,70%	500 000	494 932	498 986	2,08%
STUSID au 01 NOVEMBRE 2017/70J/7,70%	1 000 000	988 199	994 774	4,14%
Total émetteur STUSID	1 500 000	1 483 131	1 493 760	6,22%
TL au 13 DECEMBRE 2017/90J/7,80%	500 000	492 349	493 794	2,05%
Total émetteur TUNISIE LEASING	500 000	492 349	493 794	2,05%
TF au 18 OCTOBRE 2017/30J/7,45%	1 000 000	995 064	997 203	4,15%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	995 064	997 203	4,15%
Total Certificats de dépôt	4 500 000	4 426 783	4 461 276	18,56%
Total placements monétaires	4 500 000	4 426 783	4 461 276	18,56%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	2 551 559	3 596 525	2 668 468
Amen Bank Med V	1 021 655	648 726	461 762
Liquidation émissions/rachats	47 619	< 30 422 >	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	21 344	21 495	33 017
Compte à terme	-	700 000	700 000
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	60 482	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 269 >	< 4 299 >	< 6 603 >
	<u>3 637 908</u>	<u>4 992 507</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	59 414	59 117	66 556
	<u>59 414</u>	<u>59 117</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	45 027	-	-
Redevances CMF à Payer	1 962	2 065	2 201
TCL à payer	461	219	253
Intérêts intercalaires perçus	-	219	-
	<u>47 450</u>	<u>2 503</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	37 742 880
Nombre de titres	371 184
Nombre d'actionnaires entrants	28

Rachats effectués

Montant	< 39 220 529 >
Nombre de titres	385 716
Nombre d'actionnaires sortants	32

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 664
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	32 731
Frais de négociation de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	3 702

Capital au 30 Septembre 2017

Montant	23 358 509
Nombre de titres	229 090
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 septembre 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	552 270	579 045	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	16 611	61 531	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74	56	57
	<u>568 955</u>	<u>640 632</u>	<u>845 933</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2017</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	111 665	386 272	171 904	549 894	723 001
Intérêts sur BTA	91 119	264 060	25 282	60 847	120 210
Intérêts sur BTZC	-	-	404	1 188	1 232
	<u>202 784</u>	<u>650 332</u>	<u>197 590</u>	<u>611 929</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2017</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	50 572	92 874	41 310	111 607	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	17 076	48 572	17 175	49 815	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	1 193	1 193	1 193
	<u>67 648</u>	<u>141 446</u>	<u>59 678</u>	<u>162 615</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2017 au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2016 au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	59 424	174 645	59 117	175 939	242 504
	<u>59 424</u>	<u>174 645</u>	<u>59 117</u>	<u>175 939</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/07/2017</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/09/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/07/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/09/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	15 174	45 027	-	-	-
Redevance CMF	5 942	17 464	5 912	17 594	24 250
TCL	676	2 050	644	1 964	2 735
Autres Retenues	127	322	111	430	546
	21 919	64 863	6 667	19 988	27 531

5 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, le montant de cette charge s'élève à 45 027 DT.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 622.762.508, un actif net de D : 619.714.710 et un bénéfice de la période de D : 5.529.147.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 390.075, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 1.157.506.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	430 202 332	451 778 101	389 367 708
Obligations et valeurs assimilées		427 762 138	439 425 188	376 742 687
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 440 195	12 352 914	12 625 021
Placements monétaires et disponibilités		190 756 931	175 001 165	249 029 217
Placements monétaires	5	190 756 381	174 999 715	249 028 413
Disponibilités		549	1 450	804
Créances d'exploitation	6	1 803 246	649 104	1 135 652
TOTAL ACTIF		622 762 508	627 428 371	639 532 577
PASSIF				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	49 905 478
Opérateurs créditeurs	7	1 539 400	1 549 260	1 547 553
Autres créditeurs divers	8	1 508 398	5 551 165	443 915
TOTAL PASSIF		3 047 798	7 100 425	51 896 947
ACTIF NET				
Capital	9	604 073 937	604 705 080	567 904 757
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		15 640 773	15 622 865	19 730 873
ACTIF NET		619 714 710	620 327 946	587 635 630
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		622 762 508	627 428 371	639 532 577

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	5 634 158	16 063 161	5 116 879	15 521 561	20 572 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 633 302	15 851 085	5 114 841	15 063 225	20 112 634
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		856	212 075	2 039	458 336	460 357
Revenus des placements monétaires	11	2 011 084	6 308 145	1 993 822	5 584 730	8 004 458
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 645 242	22 371 306	7 110 702	21 106 291	28 577 450
Intérêts des mises en pensions		-	(259 739)	-	-	(158 886)
Charges de gestion des placements	12	(1 811 059)	(5 238 520)	(1 822 659)	(5 295 520)	(7 116 171)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 834 183	16 873 047	5 288 043	15 810 771	21 302 392
Autres produits		4 446	7 100	2 235	7 599	16 648
Autres charges	13	(182 971)	(539 634)	(175 321)	(508 119)	(684 633)
Contribution conjoncturelle	8	(390 075)	(1 157 506)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 265 582	15 183 007	5 114 957	15 310 251	20 634 407
Régularisation du résultat d'exploitation		368 259	457 766	203 446	312 614	(903 534)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 633 842	15 640 773	5 318 403	15 622 865	19 730 873
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(368 259)	(457 766)	(203 446)	(312 614)	903 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(387 341)	(201 380)	622 339	1 040 035	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		650 907	2 254 821	1 010	332 160	645 022
RESULTAT DE LA PERIODE		5 529 147	17 236 448	5 738 306	16 682 445	22 649 234

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		5 529 147	17 236 448	5 738 306	16 682 445	22 649 234
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						
Résultat d'exploitation		5 265 582	15 183 007	5 114 957	15 310 251	20 634 407
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(387 341)	(201 380)	622 339	1 040 035	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		650 907	2 254 821	1 010	332 160	645 022
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		17 833 345	14 842 632	10 464 423	5 314 786	(33 344 318)
Souscriptions						
- Capital		102 836 956	338 426 892	107 243 165	385 484 520	498 310 053
- Régularisation des sommes non distribuables		3 934 954	6 667 026	3 868 030	6 094 930	10 300 892
- Régularisation des sommes distribuables		2 263 194	11 168 525	2 355 027	12 677 088	16 252 694
Rachats						
- Capital		(86 014 905)	(324 589 275)	(97 337 757)	(380 680 139)	(529 594 657)
- Régularisation des sommes non distribuables		(3 291 920)	(6 119 777)	(3 512 460)	(5 897 139)	(11 457 072)
- Régularisation des sommes distribuables		(1 894 935)	(10 710 759)	(2 151 581)	(12 364 474)	(17 156 228)
VARIATION DE L'ACTIF NET		23 362 492	32 079 080	16 202 729	21 997 232	(10 695 084)
ACTIF NET						
En début de période		596 352 218	587 635 630	604 125 217	598 330 714	598 330 714
En fin de période		619 714 710	619 714 710	620 327 946	620 327 946	587 635 630
NOMBRE D'ACTIONS						
En début de période		3 554 466	3 573 244	3 744 214	3 777 522	3 777 522
En fin de période		3 660 310	3 660 310	3 808 893	3 808 893	3 573 244
VALEUR LIQUIDATIVE		169,307	169,307	162,863	162,863	164,454
TAUX DE RENDEMENT		0,91%	2,95%	0,94%	2,82%	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 430.202.332 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/09/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		415 164 769	427 762 138	69,03%
Obligations des sociétés		146 277 558	150 402 054	24,27%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	880 000	896 664	0,14%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	825 000	841 835	0,14%
AIL 2013-1 TF	33 844	676 880	690 321	0,11%
AIL 2014-1 TF	10 000	400 000	403 968	0,07%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	4 691 280	4 710 533	0,76%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 040 000	1 040 695	0,17%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 445 000	1 447 771	0,23%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	563 682	564 842	0,09%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 203 713	0,68%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 464 924	2 465 219	0,40%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	186 560	186 585	0,03%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	3 247 620	3 364 154	0,54%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 099 910	0,66%
ATB 2007/1 D	8 000	480 000	489 536	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	500 000	508 482	0,08%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 599 800	1 627 525	0,26%
ATL 2010/2 TV	24 000	480 000	496 274	0,08%
ATL 2011 TF	28 000	1 119 120	1 154 803	0,19%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 979 550	2 027 423	0,33%
ATL 2013-2 TF	40 000	3 200 000	3 363 631	0,54%
ATL 2014-1	15 000	600 000	619 008	0,10%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	400 000	408 522	0,07%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 260 000	1 309 113	0,21%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 352 006	0,22%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	600 000	608 048	0,10%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 600 000	1 657 337	0,27%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 360 000	1 381 462	0,22%
ATL SUBORDONNE 2008	30 223	603 827	607 606	0,10%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 102 575	0,50%
ATTIJ,LEAS,2012/2 B	10 000	200 000	207 926	0,03%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	285 691	294 364	0,05%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	4 000 000	4 217 986	0,68%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 079 798	0,66%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	500 000	523 696	0,08%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	400 000	407 449	0,07%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	513 848	0,08%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 072 951	0,33%
BH 2009	75 000	4 612 500	4 759 311	0,77%
BH 2013-1	20 000	856 000	868 118	0,14%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	134 502	8 086 972	8 249 343	1,33%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	4 000 000	4 096 018	0,66%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	932 800	952 352	0,15%
BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	2 000 000	2 041 521	0,33%
BTE 2009	24 600	492 000	492 906	0,08%
BTE 2010 B	25 900	1 683 500	1 686 522	0,27%

BTE 2011 A	2 500	100 000	103 091	0,02%
BTE 2011 B	30 000	2 250 000	2 322 131	0,37%
BTK 2009 CAT,C	15 000	799 650	820 675	0,13%
BTK 2009 CAT,D	8 500	552 500	567 873	0,09%
BTK 2012/1 B	41 300	1 769 466	1 847 866	0,30%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 800 000	1 884 092	0,30%
CHO 2009	6 000	225 000	233 702	0,04%
CIL 2012/2 TF	5 000	100 000	103 149	0,02%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 676 020	0,27%
CIL 2014/1	15 000	600 000	607 385	0,10%
CIL 2014/2	15 000	900 000	936 580	0,15%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	900 000	916 298	0,15%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 520 000	1 605 633	0,26%
CIL 2016/2	25 000	2 500 000	2 593 699	0,42%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 600 000	1 636 296	0,26%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	2 000 000	2 031 982	0,33%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	400 000	416 462	0,07%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	300 000	306 216	0,05%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	800 000	827 143	0,13%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	600 000	615 594	0,10%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000	1 548 082	0,25%
SERVICOM 2012	8 000	160 000	164 670	0,03%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	302 674	0,05%
STB 2008/1	11 250	492 188	501 976	0,08%
STB 2008/2	27 000	1 350 000	1 393 274	0,22%
STB 2010/1	50 000	2 665 500	2 724 983	0,44%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 000 000	1 017 123	0,16%
TL 2012-2 B	20 000	1 200 000	1 243 597	0,20%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	1 999 720	2 118 745	0,34%
TL 2014-1 CAT A TF	23 160	926 400	949 295	0,15%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	1 020 000	1 068 949	0,17%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	1 000 000	1 049 578	0,17%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 747 005	0,28%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 148 800	2 223 331	0,36%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 369 211	0,38%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	200 000	207 668	0,03%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 520 000	1 581 606	0,26%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	180 000	182 856	0,03%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	696 149	0,11%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 073 639	0,33%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 269	626 900	638 934	0,10%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 059 494	0,49%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	901 260	939 791	0,15%
UBCI 2013	15 000	900 000	916 499	0,15%
UIB 2009/1 TR A	20 000	400 000	403 498	0,07%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 399 200	1 412 028	0,23%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 000 000	3 029 234	0,49%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 100 000	2 110 439	0,34%
UIB 2011/2	42 000	1 196 411	1 235 180	0,20%
UIB 2012/1 A	64 200	2 731 357	2 836 190	0,46%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 173 870	0,67%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	900 000	915 327	0,15%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	400 000	421 602	0,07%

Obligations de L'ETAT		7 090 401	7 190 465	1,16%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	67 901	330 788	336 586	0,05%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	84 400	6 747 497	6 841 558	1,10%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	12 117	12 321	0,00%
Bons du trésor assimilables		261 796 810	270 169 619	43,60%
BTA 11/02/2022 6%	18 983	18 363 826	19 028 540	3,07%
BTA 11/03/2019 5,5%	18 584	18 565 336	19 034 833	3,07%
BTA 11/03/2026 6,3%	19 243	17 625 393	18 255 288	2,95%
BTA 11/08/2022 5,6%	76 026	72 316 836	73 492 163	11,86%
BTA 12/01/2024 6%	11 430	10 646 765	11 108 918	1,79%
BTA 12/02/2020 5,5%	40 810	39 939 516	41 308 997	6,67%
BTA 12/10/2018 5,5%	16 409	16 058 647	16 951 805	2,74%
BTA 12/10/2023 6%	17 191	15 873 817	16 833 495	2,72%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 409 707	20 221 943	3,26%
BTA 14/06/2021 6%	13 000	12 634 000	12 836 332	2,07%
BTA 14/10/2020 5,50%	5 701	5 596 543	5 873 294	0,95%
BTA 14/10/2026 6,3%	2 500	2 300 000	2 443 840	0,39%
BTA 15/01/2018 5,3%	62	62 020	64 051	0,01%
BTA 15/06/2023 6%	7 018	6 575 596	6 697 164	1,08%
BTA 29/03/2027 6,6%	6 282	5 828 807	6 018 955	0,97%
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 421 396	2 440 195	0,39%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		36 957	37 204	0,01%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	36 957	37 204	0,01%
Titres d'OPCVM		2 384 439	2 402 991	0,39%
<u>Actions SICAV</u>		2 184 391	2 196 853	0,35%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 138	117 099	118 854	0,02%
SICAV AXIS TRESORERIE	5 245	567 346	557 229	0,09%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 520 770	0,25%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		200 048	206 138	0,03%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	206 138	0,03%
TOTAL		417 586 165	430 202 332	69,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs				69,08%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 190.756.381 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Dépôts à vue		23 690 089	23 745 186	3,83%
AMEN BANK ARIANA		4 339	4 357	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		165	165	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		6 058	6 083	0,00%
AMEN BANK NABEUL		25	25	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		17 928 416	17 979 622	2,90%
AMEN BANK SFAX		314	315	0,00%
AMEN BANK SIEGE		5 750 715	5 754 561	0,93%
AMEN BANK SOUSSE		56	56	0,00%
Dépôts à terme		75 500 000	77 347 077	12,48%
AMEN BANK PASTEUR		12 000 000	12 382 258	2,00%
BH		63 500 000	64 964 820	10,48%
Certificats de dépôt	91 000 000	87 970 379	89 664 118	14,47%
BH au 13/11/2017 à 7,2% pour 360 jours	2 000 000	1 892 537	1 987 164	0,32%
BH au 15/11/2017 à 7,28% pour 350 jours	3 000 000	2 841 361	2 979 604	0,48%
BH au 28/11/2017 à 7,28% pour 360 jours	4 000 000	3 782 849	3 965 010	0,64%
BTK au 06/12/2017 à 7,38% pour 365 jours	5 000 000	4 721 536	4 949 648	0,80%
BTK au 23/11/2017 à 7,3% pour 365 jours	2 500 000	2 362 173	2 479 987	0,40%
BH au 21/12/2017 à 7,3% pour 350 jours	500 000	473 492	493 865	0,08%
BH au 03/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	1 000 000	945 573	985 789	0,16%
BH au 24/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	5 000 000	4 727 866	4 913 068	0,79%
BH au 30/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	2 000 000	1 891 146	1 963 413	0,32%
BTE au 15/02/2018 à 7,3% pour 350 jours	2 500 000	2 367 462	2 448 121	0,40%
BH au 28/02/2018 à 7,3% pour 340 jours	3 000 000	2 845 206	2 931 708	0,47%
BH au 14/03/2018 à 7,3% pour 360 jours	4 000 000	3 782 293	3 900 822	0,63%
BTK au 09/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 000 000	1 885 392	1 930 921	0,31%
BTK au 17/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 500 000	2 356 740	2 410 511	0,39%
UIB au 03/10/2017 à 7,44% pour 90 jours	5 000 000	4 926 959	4 998 377	0,81%
TUNISIE FACTORING au 06/11/2017 à 7,75% pour 90 jours	1 000 000	984 795	993 918	0,16%
CIL au 20/11/2017 à 7,75% pour 90 jours	2 000 000	1 969 589	1 983 105	0,32%
STUSID au 01/11/2017 à 7,7% pour 70 jours	1 500 000	1 482 298	1 492 161	0,24%
STUSID au 30/10/2017 à 7,7% pour 60 jours	1 500 000	1 484 795	1 492 651	0,24%
TUNISIE LEASING au 20/10/2017 à 7,55% pour 50 jours	7 000 000	6 941 887	6 977 917	1,13%
TUNISIE LEASING au 25/10/2017 à 7,55% pour 50 jours	7 000 000	6 941 887	6 972 106	1,13%
TUNISIE LEASING au 07/12/2017 à 7,8% pour 90 jours	3 000 000	2 954 095	2 965 826	0,48%
BH au 26/12/2017 à 7,75% pour 100 jours	7 000 000	6 881 985	6 898 507	1,11%
TUNISIE LEASING au 19/03/2018 à 8% pour 180 jours	7 000 000	6 784 615	6 797 778	1,10%
UIB au 10/01/2018 à 7,89% pour 110 jours	5 000 000	4 905 837	4 913 541	0,79%
TUNISIE LEASING au 06/04/2018 à 8,1% pour 190 jours	5 000 000	4 836 011	4 838 600	0,78%
Total général		187 160 468	190 756 381	30,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs				30,63%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2017 un solde de D : 1.803.246 contre D : 649.104 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 802 430	649 104	1 135 649
Ventes titres à encaisser	816	-	-
Autres	-	-	3
Total	1 803 246	649 104	1 135 652

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2017 à D : 1.539.400 contre D : 1.549.260 au 30.09.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	1 534 796	1 544 626	1 542 925
TVA	276 263	278 033	277 726
Total TTC	1 811 059	1 822 659	1 820 651
Retenue à la source	271 659	273 399	273 098
Net à payer	1 539 400	1 549 260	1 547 553

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017 à D : 1.508.398 contre D : 5.551.165 au 30.09.2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	50 447	50 666	51 395
Retenues à la source sur commissions	271 659	273 399	273 098
TCL à payer	21 022	5 836	7 793
Contribution conjoncturelle (*)	1 157 506	-	-
Achat titres à payer	-	5 213 500	103 865
Autres	7 764	7 764	7 764
Total	1 508 398	5 551 165	443 915

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Tunisie SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 390.075, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 1.157.506.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

Souscriptions réalisées

Montant	338 426 892
Nombre de titres émis	2 129 375
Nombre d'actionnaires nouveaux	2 033

Rachats effectués

Montant	(324 589 275)
Nombre de titres rachetés	(2 042 309)
Nombre d'actionnaires sortants	(1 827)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(201 380)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 254 821
Régularisation des sommes non distribuables	66 485
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 730 873
Régularisation des résultats incorporés au capital	480 764

Capital au 30-09-2017

Montant	604 073 937
Nombre de titres	3 660 310
Nombre d'actionnaires	13 367

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.634.158 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017, contre D : 5.116.879 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations					
- intérêts	2 168 458	6 421 005	1 990 038	6 049 460	7 254 669
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA, BTZC)	3 464 844	9 430 081	3 124 803	9 013 765	12 857 965
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
Revenus des parts de Fonds communs de créances					
- intérêts	856	3 444	2 039	7 384	9 406
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	208 632	-	450 951	450 951
TOTAL	5 634 158	16 063 161	5 116 879	15 521 561	20 572 991

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.07 au 30.09.2017 à D : 2.011.084, contre D : 1.993.822 pour la période du 01.07 au 30.09.2016 et représente le montant des intérêts courus au titre du troisième trimestre 2017 sur les dépôts et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des certificats de dépôt	1 155 870	3 144 321	1 365 922	3 628 818	5 099 554
Intérêts des dépôts à vue	9 826	653 224	106 558	1 043 914	1 284 112
Intérêts des dépôts à terme	845 389	2 510 600	521 343	911 998	1 620 793
TOTAL	2 011 084	6 308 145	1 993 822	5 584 730	8 004 458

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2017 à D : 1.811.059, contre D : 1.822.659 pour la même période de l'exercice 2016 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2017.

	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	1 811 059	5 238 520	1 822 659	5 295 520	7 116 171
TOTAL	1 811 059	5 238 520	1 822 659	5 295 520	7 116 171

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.07 au 30.09.2017 à D : 182.971 contre D : 175.321 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Redevance CMF	153 480	443 942	154 463	448 773	603 065
TCL	27 955	79 781	17 783	54 640	74 662
Autres	1 537	15 910	3 075	4 706	6 905
TOTAL	182 971	539 634	175 321	508 119	684 633

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.